

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2014 - 19H30

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BEY Ophélie - BOUDRY Véronique - CHAVANEL Laurent - DIRY Jean-Charles -DUMAS Martine.-  
.DUTREMBLE Gilles - GAUDET Charles - LACOMBRE Henri Gabriel - LARUE Philippe.-.LOMBARD  
Nathalie RIZET Jean-Pierre - RUAUX Eveline.-.RYCHLIK Jean-Louis - SAUNIER Renée - SCHIAVONE  
Pascal.-.TILLIER Jacky.

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : PUZENAT Jessica à CORNELOUP Séverine  
QUILLIVIC Eliane à Renée SAUNIER

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 novembre 2014**

***ACCORD AVEC 15 VOIX "POUR"***

### **AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2015**

C'est pour permettre de répondre à des dépenses imprévues en janvier alors que le Budget Primitif n'est pas voté

***ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR"***

### **VOTE DES TARIFS 2015**

Exceptionnellement en 2015 au vu du taux d'inflation, les élus décident de ne pas augmenter les tarifs, sauf pour les concessions 30 ans qui passeraient à 180 € pour respecter la répartition entre la commune et le CCAS

Les tarifs des loyers des logements communaux augmentent de 0.47%

Changement également dans les tarifs centre de loisirs pour les quotients CAF +0.05 € et pour les cartes à points +0.50 €

***ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR"***

Il est nécessaire également de voter un tarif au m2 pour les locataires de la future maison médicale (médecins et infirmières). Après une réunion entre toutes les parties concernées, compte tenu des nouveaux locaux, de la superficie allouée à chacun, de l'étude réalisée par l'Agence Technique Départementale et après débat, **le tarif fixé au m2 est de 10 € TTC sans les charges**, sachant que la commune réalise un emprunt de 200 000 € pour équilibrer l'opération et Supportera les charges liées aux locaux non loués pour le moment

***ACCORD AVEC 13 VOIX "POUR" ET 6 ABSTENTIONS***

### **INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Chaque année, il est prévu de voter une indemnité au receveur pour les conseils donnés aux collectivités. Cette indemnité vaut pour le mandat : soit en 2014 et pour les 6 années du mandat : 580 € maximum par an

***ACCORD AVEC 18 VOIX "POUR" ET 1 ABSTENTION***

### **CONVENTION AVEC SANVIGNES POUR LE PAIEMENT DES TRAVAUX DU SOURILLOT**

Des travaux ont été réalisés au Sourillot, chemin partagé entre les communes de SANVIGNES et CIRY LE NOBLE. SANVIGNES a pris en charge la totalité des travaux soit 9516 € TTC et a bénéficié d'une subvention du conseil général dans le cadre du PIIC à hauteur de 37.26% du montant HT de la dépense

la commune de CIRY paie la ½ des travaux moins la subvention soit **3280.64 € TTC**

***ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR"***

#### CONVENTION AVEC LA CCM POUR LE SIG

La CCM a mis en place un Service d'Informatisation Généralisé pour toutes les communes adhérentes. Ce système permet de consulter le cadastre, le PLU, les réseaux, pour informer les administrés

Il est nécessaire aujourd'hui de renouveler la convention, gratuite pour toutes les communes

***ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR"***

#### CONVENTION AVEC GRDF POUR DES EQUIPEMENTS DE TELERELEVÉ

Le dossier est ajourné pour le moment dans l'attente d'informations complémentaires

#### CONTRAT D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA MAISON MEDICALE

Après consultation de 3 organismes bancaires, un emprunt de 200 000 € sera contracté auprès du Crédit Agricole pour 15 ans au taux de 2.25%

***ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR"***

#### ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

La commune souhaite acheter la licence IV du Bar le Terminal pour 1500 €. Cela permettra de la maintenir sur la commune et de la louer s'il y a un acquéreur potentiel

***ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR"***

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le départ en retraite de la personne chargée de l'accueil sera effectif au 31/12/2014. La personne qui la remplacera sera recrutée au 01/01/2015

Pour mettre à jour le tableau des effectifs, il est nécessaire de fermer le poste de rédacteur occupé jusqu'au 31/12/2014 et ouvrir à compter du 01/01/2015 un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe

***ACCORD AVEC 19 VOIX "POUR"***

#### QUESTIONS DIVERSES

Une rencontre a eu lieu le 05/12 8h30 avec le président de la CCM pour finaliser le dossier briqueterie. Le service juridique de la CCM examine la faisabilité des propositions déposées

En fin de séance, JC LAGRANGE présentera le rapport d'activités 2013 de la CCM

M. LAGRANGE rappelle les grandes priorités de 2013, à savoir l'économie, le logement, les transports, la territorialisation.

Il indique que le budget 2015 est contraint à la baisse du fait de la diminution des dotations. Le budget investissement devrait donc être réduit de moitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Secrétaire de séance  
Charles GAUDET